

## Les inscrits à France Travail dans le Rhône au 1<sup>er</sup> trimestre 2026

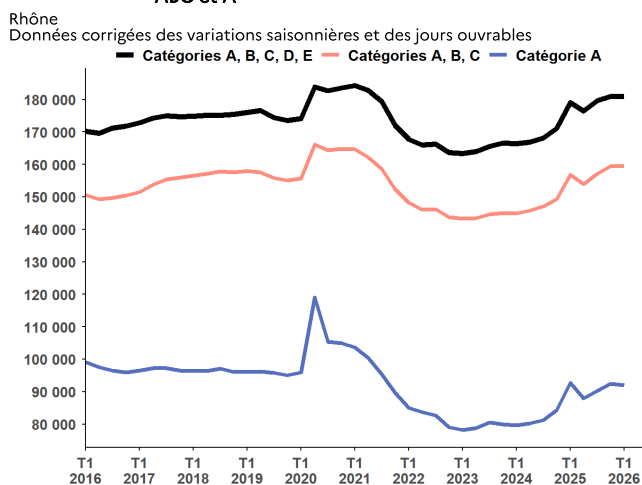
En moyenne au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, dans le Rhône, le nombre de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social s'établit à 180 900 (catégories A, B, C, D, E). Au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, au sein des deux catégories créées en janvier 2025, 6 864 personnes sont inscrites en parcours social (catégorie F, donnée brute non corrigée des variations saisonnières et des jours ouvrables (non CVS-CJO)) et 20 366 personnes sont en attente d'une orientation par le service public de l'emploi (catégorie G, donnée brute (non CVS-CJO)).

En moyenne au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail et tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C) s'établit à 159 500. Parmi eux, 92 060 sont sans emploi (catégorie A) et 67 440 exercent une activité réduite (catégories B, C).

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, le nombre de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social (catégories A, B, C, D, E) reste stable (-90) et croît de 1,1 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C reste stable (-10) sur le trimestre et augmente de 1,7 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A baisse de 0,5 % (-440) ce trimestre et baisse de 0,8 % sur un an.

En région Auvergne-Rhône-Alpes, au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, le nombre moyen de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social diminue de 0,3 % (-2 390). Pour les catégories A, B, C il baisse de 0,4 % (-2 340). En catégorie A, il baisse de 1,2 % (-4 110) ce trimestre.

**GRAPHIQUE 1 | Inscrits à France Travail en catégories ABCDE, ABC et A**



Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

### Avertissement

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales, les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi sont systématiquement inscrits à France Travail à compter de janvier 2025. Pour tenir compte de ces évolutions, conformément aux recommandations d'un groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), deux nouvelles catégories statistiques sont créées : la catégorie F à dominante « sociale » pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, et la catégorie G pour les demandeurs et bénéficiaires du RSA en attente d'orientation. Pour mieux appréhender les évolutions conjoncturelles du nombre d'inscrits à France Travail durant la période de transition entre 2025 et 2027, des indicateurs complémentaires excluant les publics touchés par la réforme sont également mis à disposition. Enfin, conformément aux préconisations du groupe de travail du Cnis, certains publics inscrits administrativement sont uniquement enregistrés dans les flux d'entrées et de sorties des catégories statistiques sans pouvoir être comptabilisés en fin de mois au sein de ces catégories (cf. ENCADRÉ 1, page 4).

Depuis **janvier 2025**, les évolutions sont affectées par des changements dans les règles d'actualisation et l'entrée en vigueur du décret relatif aux sanctions (voir p.2). Depuis **juillet 2025**, une modification du script d'inscription, sans lien avec la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, affecte la répartition des entrées sur les listes de France Travail par motif d'inscription. Bien que cette modification n'ait d'impact ni sur le nombre d'inscrits par catégorie ni sur le total des entrées, les évolutions des flux d'entrées par motif sont difficilement interprétables (voir p.4 de la publication régionale).

Une [documentation méthodologique](#) est disponible sur le site de la Dares. Elle comprend un document présentant les principaux changements de procédure et incidents ayant affecté les statistiques sur les inscrits à France Travail. Les données publiées concernent les personnes inscrites à France Travail. La notion d'inscrits à France Travail diffère de celle de chômeurs au sens du Bureau international du travail (cf encadré page 4).

Prochaine parution, le : Les inscrits à France Travail dans l' Rhône au 2<sup>e</sup> trimestre 2026.

## Inscrits à France Travail par catégorie

**TABLEAU 1 | Inscrits à France Travail par catégorie**

Rhône, données CVS-CJO (catégories A, B, C, D, E), données brutes (catégories F, G)

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
<b>Rhône</b>					
Inscrits en catégorie A (tenus de rechercher un emploi, sans emploi)	92 800	92 500	<b>92 060</b>	-0,5	-0,8
Inscrits en catégorie B (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte)	23 330	24 800	<b>25 060</b>	1,0	7,4
Inscrits en catégorie C (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue)	40 730	42 210	<b>42 370</b>	0,4	4,0
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	156 870	159 510	<b>159 500</b>	-0,0	1,7
Inscrits en catégorie D (sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi)	9 420	9 330	<b>9 180</b>	-1,6	-2,5
Inscrits en catégorie E (pourvus d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi)	12 740	12 150	<b>12 220</b>	0,6	-4,1
Inscrits en catégories A, B, C, D, E	179 020	180 990	<b>180 900</b>	-0,0	1,1
Inscrits en catégorie F (en parcours social, <u>données brutes</u> )	508	5 521	<b>6 864</b>	24,3	1 251,2
Inscrits en catégorie G (en attente d'une orientation, <u>données brutes</u> )	22 585	22 746	<b>20 366</b>	-10,5	-9,8
<b>Région Auvergne-Rhône-Alpes</b>					
Inscrits en catégorie A (tenus de rechercher un emploi, sans emploi)	356 140	350 940	<b>346 830</b>	-1,2	-2,6
Inscrits en catégorie B (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte)	94 770	98 400	<b>99 670</b>	1,3	5,2
Inscrits en catégorie C (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue)	182 720	187 340	<b>187 840</b>	0,3	2,8
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	633 640	636 680	<b>634 340</b>	-0,4	0,1
Inscrits en catégorie D (sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi)	36 230	36 020	<b>35 650</b>	-1,0	-1,6
Inscrits en catégorie E (pourvus d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi)	48 460	47 400	<b>47 730</b>	0,7	-1,5
Inscrits en catégories A, B, C, D, E	718 330	720 100	<b>717 710</b>	-0,3	-0,1
Inscrits en catégorie F (en parcours social, <u>données brutes</u> )	2 343	25 239	<b>32 752</b>	29,8	1 297,9
Inscrits en catégorie G (en attente d'une orientation, <u>données brutes</u> )	72 808	70 233	<b>60 149</b>	-14,4	-17,4

\* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; \*\* Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

### Avertissement sur l'évolution des règles d'actualisation et la mise en place du nouveau régime de sanctions

Depuis janvier 2025, les effectifs d'inscrits à France Travail (FT) en catégories A, B et C, et les séries complémentaires hors RSA et hors jeunes en parcours (CEJ, Pacea, AIJ) sont affectés par deux changements :

- **Les règles d'actualisation ont été modifiées** : Entre *janvier 2025 et mars 2025*, tant qu'elles n'ont pas signé leur contrat d'engagement, les personnes non indemnisables s'inscrivant à FT, n'avaient pas à s'actualiser. Elles étaient inscrites en catégorie A jusqu'à la signature de ce contrat. Depuis *avril 2025*, l'actualisation automatique pour les inscrits non indemnisables n'ayant pas signé leur contrat d'engagement concerne uniquement les premières inscriptions à FT.
- **Le régime de sanctions évolue** avec l'entrée en vigueur en juin 2025 du décret relatif aux sanctions applicables aux inscrits à France Travail en cas de manquement à leurs obligations : ces sanctions prennent désormais la forme d'une suspension-remobilisation en amont d'une éventuelle radiation des listes de France Travail, ce qui entraîne une baisse des radiations des listes de France Travail. En moyenne au 1er trimestre 2026, le nombre de sorties des catégories A, B, C à la suite d'une radiation s'établit à XX contre XX en moyenne au 1er trimestre 2025. Il est estimé qu'en l'absence de la mise en place du décret sanction, l'évolution du nombre d'inscrits en catégorie A HRSAML aurait été de XXX% ce trimestre (contre XXXX%) et de XX% sur un an. L'évolution serait de l'ordre de XXX% pour les catégories A, B, C HRSAML pour le premier trimestre 2026 et XXX% sur un an. Ce sont ces évolutions, corrigées de l'effet du décret sanction et des publics LPE, qui reflètent le mieux la situation sur le marché du travail.

## Inscrits à France Travail par catégorie

**TABLEAU 2 | Ensemble des catégories A, B, C et A par âge**

Rhône, données CVS-CJO (catégories A, B, C, D, E), données brutes (catégories F, G)

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
<b>Ensemble des catégories A, B, C</b>	<b>156 870</b>	<b>159 510</b>	<b>159 500</b>	<b>-0,0</b>	<b>1,7</b>
Moins de 25 ans	23 650	23 720	<b>23 490</b>	-1,0	-0,7
Entre 25 et 49 ans	97 280	99 480	<b>99 740</b>	0,3	2,5
50 ans et plus	35 940	36 310	<b>36 270</b>	-0,1	0,9
<b>Ensemble de la catégorie A</b>	<b>92 800</b>	<b>92 500</b>	<b>92 060</b>	<b>-0,5</b>	<b>-0,8</b>
Moins de 25 ans	16 700	15 900	<b>15 450</b>	-2,8	-7,5
Entre 25 et 49 ans	55 270	55 950	<b>56 000</b>	0,1	1,3
50 ans et plus	20 830	20 640	<b>20 610</b>	-0,1	-1,1

\* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; \*\* Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

## Ancienneté en catégories A, B, C

**TABLEAU 3 | Ancienneté en catégories A, B, C des demandeurs d'emploi**

Rhône, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
<b>Rhône</b>					
<b>Moins de 1 an</b>	<b>94 600</b>	<b>91 880</b>	<b>89 950</b>	<b>-2,1</b>	<b>-4,9</b>
Moins de 3 mois	40 290	35 730	<b>34 670</b>	-3,0	-13,9
De 3 mois à moins de 6 mois	23 700	23 530	<b>23 290</b>	-1,0	-1,7
De 6 mois à moins de 12 mois	30 600	32 630	<b>31 990</b>	-2,0	4,5
<b>Un an ou plus</b>	<b>62 270</b>	<b>67 620</b>	<b>69 550</b>	<b>2,9</b>	<b>11,7</b>
De 1 an à moins de 2 ans	28 650	32 690	<b>34 130</b>	4,4	19,1
De 2 ans à moins de 3 ans	12 690	13 290	<b>13 440</b>	1,1	5,9
3 ans ou plus	20 930	21 650	<b>21 970</b>	1,5	5,0
<b>Inscrits en catégories A, B, C</b>	<b>156 870</b>	<b>159 510</b>	<b>159 500</b>	<b>-0,0</b>	<b>1,7</b>
Part des inscrits depuis 1 an ou plus	39,7 %	42,4 %	<b>43,6 %</b>	1,2 pt(s)	3,9 pt(s)
<b>Région Auvergne-Rhône-Alpes</b>					
Inscrits en catégories A, B, C	633 640	636 680	<b>634 340</b>	-0,4	0,1
Un an ou plus	261 570	278 740	<b>282 650</b>	1,4	8,1
Part des inscrits depuis 1 an ou plus	41,3 %	43,8 %	<b>44,6 %</b>	0,8 pt(s)	3,3 pt(s)

\* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; \*\* Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

La part des inscrits depuis 1 an ou plus ainsi que les données de la région sont arrondies à la dixième près. En conséquence, l'évolution affichée dans le tableau peut différer de l'évolution calculée à partir des données arrondies.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

## Entrées et sorties de catégories A, B, C

**TABLEAU 4 | Entrées et sorties de catégories A, B, C**

Rhône, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
<b>Rhône</b>					
Entrées en catégories A, B, C	17 660	25 660	<b>29 070</b>	13,3	64,6
Sorties de catégories A, B, C	15 530	24 680	<b>29 500</b>	19,5	90,0
<b>Région Auvergne-Rhône-Alpes</b>					
Entrées en catégories A, B, C	67 320	94 310	<b>106 750</b>	13,2	58,6
Sorties de catégories A, B, C	60 790	92 690	<b>106 850</b>	15,3	75,8

\* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; \*\* Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.